

MAIRIE DE LARUSCADE

NOTE de présentation CAB 2 : Tranche Ferme n°3 : Actions 3, 4 et 5.



PRÉAMBULE:

La présente note de présentation constitue l'aboutissement de l'étude préalable à la Convention d'Aménagement du Bourg 2 de la Ville de LARUSCADE. Ce document fait suite à différentes étapes de travail, selon les deux phases de l'étude C.A.B. 1, validées par la Municipalité et le Comité de Pilotage :

↳ **Phase 1** : Le « **Diagnostic Urbain et Paysager** »,

↳ **Phase 2** : Le « **Principe d'Aménagement** »,

En effet, ces deux étapes de travail ont permis de mettre en évidence la structure urbaine et paysagère, les atouts et les faiblesses du territoire communal et notamment du centre bourg. Le lancement de l'étude préalable C.A.B. 2 a permis de constater que le contexte général et les enjeux restent inchangés en termes de requalification des espaces publics et d'aménagement de sécurité notamment de la voie principale de circulation R.D.22.

Après l'étude préalable C.A.B.1, les aménagements réalisés à ce jour sous maîtrise d'ouvrage communale, sont :

- ✚ la réhabilitation de la Halle,
- ✚ la création d'une aire d'évolution multisports sur la plaine des sports,
- ✚ l'aménagement de la place de l'Eglise.

A l'issue de l'actualisation de la Phase 2, la Collectivité a clairement exprimé son souhait de concentrer son intervention et ses actions sur le lieu de vie et d'attractivité principal :

- ➔ le centre bourg de Laruscade. Le présent document permet une approche urbaine et paysagère transversale, selon différents thèmes, tels que les **espaces publics**, la **sécurité** des usagers, le « **paysagement** » autour du coeur du bourg. Le **Projet Urbain et Paysager** se présente sous la forme de **fiches d'actions** qui proposent des solutions de traitement et entrent dans le détail des modalités opérationnelles des principes d'aménagement préalablement retenus.

Chaque fiche d'action se décline selon :

- ✚ le **contexte et la finalité** de l'action (situation actuelle, objectif),
- ✚ la **description technique sommaire** (volet minéral et végétal, mobilier et éclairage urbain),
- ✚ le **coût estimatif global et la ventilation** (détail estimatif, maîtrise d'ouvrage communale et départementale).

I. LE PRINCIPE GENERAL DU PROJET URBAIN DE LARUSCADE.

Le Projet Urbain répond à une triple volonté clairement affichée par la Municipalité de Laruscade tout au long de l'étude préalable, portant à la fois sur le centre bourg, mais également sur le territoire communal :

- **Sécuriser les déplacements, les habitudes et usages locaux**, notamment au niveau de l'axe principal R.D.22 et de la RD 142, en sécurisant ces deux axes mais également en qualifiant les rues secondaires du centre bourg et la Place des Halles.
- **Renforcer la centralité du bourg**, autour d'espaces publics structurants et accueillants, jouant pleinement son rôle fédérateur en termes d'identité communale,
- **Améliorer le cadre de vie quotidien**, principalement au niveau du centre bourg, au regard de la dynamique locale qui s'exprime tant au niveau du tissu associatif que des commerces, artisanat et services, permettant de renforcer le rayonnement de la commune.

I.1. Sécuriser les déplacements et usages locaux

Le diagnostic initial a permis de mettre en évidence la structure urbaine selon un centre bourg situé à la croisée de routes départementales, la R.D.22, qui apparaît comme l'axe principal de circulation et la R.D.142. Aujourd'hui ces axes de circulation participent fortement à la vie du bourg et cristallisent un sentiment d'insécurité permanent tant au niveau du coeur du bourg, Place centrale, que des espaces d'entrée et d'approche du centre bourg, au regard de :

- ✓ La configuration des lieux, emprise importante de la chaussée, topographie, vitesse excessive, favorisant ce sentiment d'insécurité,
- ✓ L'existence d'un trafic de transit important y compris de poids lourds,
- ✓ L'absence d'aménagements adaptés favorisant les déplacements deux roues et piétons au niveau du centre bourg.

Enfin, le traitement unitaire des voies de circulations primaires et secondaires ne permet pas d'identifier les rues du centre bourg, participant directement à la vie locale. La route départementale reste le référent principal venant en contradiction avec la qualité du cadre de vie du centre bourg et posant de multiples problèmes sécuritaires, notamment en terme de fonctionnement du groupe scolaire (entrée et sortie existantes, cheminement aux abords de la Mairie, bibliothèque, pharmacie...). L'aménagement retenu permet un traitement hiérarchisé des voies de circulation, et favorise les déplacements sécurisés selon les différents modes de déplacement (automobilistes en transit, vie locale).

L'aménagement proposé prend en considération l'ensemble des rues secondaires du centre bourg, afin de :

- ↳ **Apporter une réponse sécuritaire globale et durable**, en tenant compte avant tout des pratiques et usages des « Ruscadiens »,
- ↳ **Hiérarchiser les différents axes de circulation**, selon une distinction des trafics de transit et déplacements de la vie locale,
- ↳ **Etablir des liaisons sécurisées**, notamment pour piétons et deux roues, entre ces différents espaces publics et les lieux d'habitat ou équipements sportifs proches,
- ↳ **Traiter les entrées, les espaces d'approche** de la Place des HALLES qui cristallise la plupart des commerces

I.2. Renforcer la centralité du bourg autour des espaces publics :

Le diagnostic initial réalisé a permis de mettre en évidence le manque de lisibilité et d'attractivité des espaces publics du centre bourg, notamment la Place centrale. En effet, cette place où se tiennent les commerces, le marché hebdomadaire, ne joue pas son rôle d'espace public structurant du coeur du bourg. Historiquement la Place des Halles, reste le lieu d'expression de la vie communale et concentre encore à ce jour les principales fonctions telles que commerces et services, ou encore la Mairie, l'Eglise, les équipements sportifs à proximité directe. cette Place apparaît aujourd'hui comme un espace public représentant un véritable potentiel de développement et de requalification urbaine et permettra de :

- ✓ Mettre en évidence la **qualité urbaine du lieu**, selon une place centrale fermée et structurée de part et d'autre de l'axe de circulation principale,
- ✓ Révéler les **éléments architecturaux** de composition de cet espace, liés à la halle, aux façades régulières et unitaires.

Enfin, la forte présence « routière » liée à l'axe traversant R.D.22 mais également R.D.142, véhicule une image tout à fait banale (espace entièrement bitumé), permettant une pratique outrancière de l'automobile, au dépend de la sécurité des habitants de LARUSCADE. Les propositions d'aménagement des espaces publics s'organisent autour de quelques notions majeures :

- ♥ **Organiser un lieu attractif et accueillant**, autour des fonctions fédératrices de la vie communale, Eglise, Mairie, commerces, marché...
- ♥ **Créer un véritable espace public central du coeur du bourg**, favorisant la notion d'appartenance et de référence au niveau communal,
- ♥ **Rendre la Place centrale aux Ruscadiens**, en favorisant les pratiques piétonnières,
- ♥ **Permettre une complémentarité des espaces publics**, selon un respect du caractère rural, autour de la place de l'Eglise, de la Mairie et de la place des HALLES.

II. CONTEXTE ET FINALITE DE LA NOTE :

ACTION 3 : LA RUE DE L'EGLISE Saint EXUPERE ET DE LA SALLE DES FÊTES :

Au niveau de la rue de l'Eglise et vers la Salle des Fêtes, le projet urbain et paysager s'appuie sur un traitement unitaire, selon un choix de matériaux prolongeant l'aménagement de la Place des HALLES.

Volet minéral:

- ✚ Recalibrage de la voie de circulation, selon une chaussée de largeur 3,50m,
- ✚ Création de stationnements longitudinaux de part et d'autre de la chaussée,
- ✚ Mise en place d'une traversée sécurisée, (béton désactivé et bordures en pavés),
- ✚ Création de trottoirs en béton désactivé (ton brun).

Volet végétal:

- ✚ Mise en place de massifs arbustifs en accompagnement de la traversée sécurisée,

Volet mobilier:

- ✚ Mise en place de bornes ou gardes corps en accompagnement de l'aménagement.

ACTION 4: ENTREE ET APPROCHE NORD (R.D.142 en provenance de Pierrebrune)

Volet minéral et mobilier urbain :

- ✚ Recalibrage de la voie de circulation, selon une chaussée de largeur moyenne de 5,50m,
- ✚ Mise en place d'une traversée sécurisée en légère saillis (matériaux agrégats et pavés en résine, teinte claire),
- ✚ Création d'un sas, avec ou sans stationnements longitudinaux, en amorce de la route de l'Ecole,
- ✚ Matérialisation d'un arrêt livraison pour la boulangerie (marquage au sol),
- ✚ Création de trottoirs en béton désactivé (ton brun), se prolongeant vers le quartier d'habitat au Nord (traités en grave stabilisée),
- ✚ Mise en place de bornes ou gardes corps en accompagnement de l'aménagement.

Action 5 : ENTREE ET APPROCHE SUD-EST (R.D.142 route de Marsas)

Volet minéral et mobilier urbain :

- ✚ Recalibrage de la voie de circulation, selon une chaussée de largeur 5,50m,
- ✚ Création d'un sas / stationnements longitudinaux, en amorce de la route de Marsas,
- ✚ Création de trottoirs en béton désactivé (ton brun),
- ✚ Traitement du carrefour avec la rue BELLOUMEAU (Ceinture de l'Eglise), en plateau sur-élevé (signal, marquage sécuritaire en entrée du bourg),
- ✚ Mise en place de bornes ou gardes corps en accompagnement de l'aménagement.

II.2. Objectifs des actions

La prise en compte de la R.D.22 et de la RD 142 selon une réflexion globale (traitement des entrées du bourg Est et Ouest), doit permettre de renverser cette tendance, faisant ainsi de cette voie Est-Ouest un véritable axe structurant de la vie locale et permettant de :

- ↳ Répondre aux attentes fortes de la Collectivité et des Ruscadiens, en créant un espace sécurisé continu, notamment au niveau de la nouvelle entrée du groupe scolaire (350 élèves),
- ↳ Prendre en compte et renforcer les pratiques piétonnières et deux roues, en proposant des aménagements adaptés (traversées sécurisées, liaisons vers la Place des HALLES.
- ↳ Assurer des déplacements doux continus suivant des trottoirs sécurisés et accessibles à tous vers l'Eglise, la salle des fêtes, les services ou les habitats,
- Structurer un paysagement qualitatif, gradué, venant créer un signal fort, participant au resserrement du champ visuel.

EPILOGUE

Par délibération du 2 JUIN 2017, le Conseil Municipal a choisi les entreprises pour la réalisation des actions de la Tranche 3 ferme : Actions 3, 4 et 5 qui sera réalisée à partir de Septembre 2016 jusqu'à Avril 2017.

Le Maire
Jean Paul LABEYRIE